

Yvelines Ecoule Assistance

Vivre à domicile en toute sécurité avec le dispositif départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.



Yvelines Ecoute Assistance

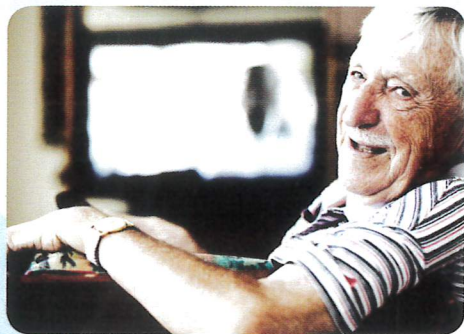
Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département des Yvelines met en œuvre depuis 1994 un dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Ecoute Assistance. Ce dispositif permet d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne et de sécurité et concourt à la lutte contre l'isolement. Depuis le 1er janvier 2013, Yvelines Ecoute Assistance est géré par Vitaris, le leader français de la Téléassistance. A l'issue d'une nouvelle consultation, le Conseil départemental a renouvelé sa confiance à Vitaris pour la période 2016- 2019.

En quoi consiste la prestation ?

Vous avez besoin de parler, vous êtes victime d'une chute, d'un malaise, d'une agression, un chargé d'écoute et d'assistance vous répond 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Un émetteur portatif permet, à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort.

La prestation prévoit également la diffusion éventuelle de messages d'information et d'alerte à l'attention des abonnés, ainsi que la possibilité d'un recours à une assistance psychologique.



Comment bénéficier du service

Adressez-vous au CCAS de votre commune pour formuler une demande d'adhésion (documents téléchargeables sur le site internet mentionné en dernière page).

Après réception du formulaire de demande d'abonnement, un conseiller Vitaris prendra rendez-vous pour installer le matériel à votre domicile, vous expliquer le fonctionnement et finaliser la souscription de l'abonnement. Le service sera alors opérationnel.

Un dispositif simple

Un terminal de téléassistance raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone est installé chez vous.

Le terminal est compatible avec tous les opérateurs téléphoniques. Il peut se raccorder sur tous les boîtiers ADSL ou Fibre Optique.

Le terminal fonctionne avec un médaillon ayant une portée suffisante pour déclencher un appel de toutes les pièces de votre domicile ou de son environnement immédiat (cour, jardin).

Le médaillon est étanche et peut être porté sous la douche.

Le Terminal* Lifeline Vi+



Le médaillon

fourni avec bracelet et collier.



Le médaillon supplémentaire pour les couples est gratuit.

Aide aux aidants

La prestation inclut pour l'aidant principal une année d'adhésion gratuite aux services de la Compagnie des aidants, 1er réseau social national d'entraide et d'échanges, créé par des aidants pour des aidants. Cette plateforme sociale permet de communiquer avec d'autres aidants et d'avoir accès à de nombreux services comme la recherche de matériel d'occasion pour équiper le domicile.

**Notre transmetteur LifeLine Vi+ est conforme à la norme européenne CLASSE 1 en vigueur au 01/01/2008.*



Les options

Encore plus de sécurité : Les dispositifs additionnels

Afin de mieux garantir votre sécurité à domicile et vous permettre de vivre en toute quiétude, Yvelines Ecoute Assistance vous propose des équipements et services complémentaires facultatifs à un prix négocié avec Vitaris.



Emetteur intelligent avec fonction de détection automatique de chute

Il agit comme un médaillon d'appel classique avec en plus une fonction détection de chute*.

Boîte à clés extérieure
Permet de mettre à disposition les clés aux personnes autorisées de manière sécurisée.



Détecteur d'inactivité
Capteur de mouvement infrarouge alertant en cas d'inactivité

Détecteurs de fumée, de monoxyde de carbone, de gaz connectés

Ces détecteurs émettent un signal sonore et alertent la centrale d'écoute.



*Les situations de détection de chute sont multiples et variées, c'est pourquoi certaines pourront ne pas être détectées par l'iVi



Assistance mobile

En complément de la téléassistance, le dispositif d'assistance mobile permet à l'abonné de se déplacer à l'extérieur de son domicile (partout en France) en toute liberté et sérénité.

La solution se compose d'un téléphone mobile simple d'utilisation avec un bouton d'appel d'urgence (bouton SOS). Par une simple pression sur ce bouton, il est possible d'alerter la centrale d'écoute de Vitaris 24h sur 24, 7 jours sur 7, en cas de chute ou de besoin d'aide.

Le téléphone permet une géolocalisation GPS.



Rappel sur les conditions du service

Le contrat d'abonnement est souscrit entre l'abonné et la société Vitaris.
Le Conseil départemental prend à sa charge financièrement :

- le service d'écoute 24 heures sur 24
- la prestation de soutien psychologique

La location du matériel de téléassistance est facturée par Vitaris à l'abonné ou à la commune le cas échéant. Il en est de même pour les options éventuelles.

L'installation et la maintenance sont comprises dans le prix de location du matériel.

Pour obtenir les tarifs, vous pouvez contacter l'agence Vitaris dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Au 1^{er} janvier 2016, 11 200 personnes étaient abonnées au dispositif.

Pour toutes informations complémentaires :

Agence Vitaris Yvelines

Burocampus

3, rue de Verdun

78950 NOISY-LE-ROI

Téléphone : **0 810 220 050** Service 0,06 € / min
+ prix appel

email : teleassistance78@vitaris.fr

www.yvelines.fr/teleassistance

Les formulaires et documentations peuvent être téléchargés à partir de ce site internet.



Vitaris classé
meilleur prestataire
de téléassistance
par 60 Millions de
consommateurs
étude 2015



Siège social : Vitaris SAS
90A, Allée Hubert Curien
CS 30028
71201 LE CREUSOT CEDEX
www.vitaris.fr

Vitaris a fait l'objet d'une déclaration d'activités de services à la personne : SAP 491183836.



Notre service permet une déduction ou un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectuées, selon la législation en vigueur au 31/12/2012.